



EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2026.00017/2026 du 21/02/2026

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 26

Dont vote par procuration : 0

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (26)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatye KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal)

Absents : (22)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVSSI (Conseillère municipale), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (1)

Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée)

Procuration : (0)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoulfati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.300-4 et suivants relatifs aux concessions d'aménagement ;

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection

OBJET :

Approbation du compte  
rendu annuel aux  
collectivités locales 2024  
- ZAC Hamaha

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 26/02/2026 que la convocation avait été faite le 13/02/2026.

Le Maire



**Considérant** que le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2024 arrêté au 31 décembre 2024, transmis par le concessionnaire ;

**Considérant** que le CRACL 2024 retrace l'évolution administrative, technique, foncière, financière et comptable de l'opération ;

**Considérant** que le bilan prévisionnel de l'opération est actualisé et que le CRACL 2024 permet d'apprécier l'état d'avancement et les besoins de relance ;

**Considérant** que la subvention perçue de 4 millions a permis la consolidation et la relance de l'opération, marquée notamment par la reprise de la maîtrise d'œuvre, la reprogrammation des interventions de viabilisation, ainsi que par la préparation de l'avenant n°4 destiné à sécuriser l'équilibre du bilan d'aménagement et à intégrer les effets cumulés des retards, résiliations et évolutions de coûts. Le délai d'exécution des travaux est ainsi ramené à l'échéance 2028.

- Bilan prévisionnel actualisé à l'horizon 2028 : 27 707 386 €.
- Dépenses cumulées (trésorerie réelle) au 31/12/2024 : 14 489 974 € ; dont dépenses 2024 : 458 200,70 €.
- Recettes cumulées (trésorerie réelle) au 31/12/2024 : 15 307 281 € ; dont recettes 2024 : 15 666,66 €.
- Solde net d'opération au 31/12/2024 : +817 307 € ; évolution 2024 : -442 534,04 €.

Détail des dépenses réalisées en 2024 (extrait) :

Nature de la dépense	Montant réalisé en 2024 (€)
Etudes & Honoraires MOE	39 493
Foncier	-
Travaux	439 284
Autres dépenses, frais divers	1 098
Rémunération aménageur (SIM)	90 200
Autres dépenses non rémunérables	-
Frais financiers	-
Total des dépenses réalisées en 2024	570 075

Ventilation des recettes encaissées au 31/12/2024 (extrait) :

Catégorie	Montant perçu (en €)
Cessions foncières (lots libres + social)	5 275 762 €
Subventions et participations publiques	10 015 853 €
Produits divers (locations)	15 667 €
Total recettes 2024	15 307 281 €

### Tableau de synthèse

Indicateur	Total réalisé 31/12/2023	Variation 2024	Total réalisé 31/12/2024
Dépenses	14 031 773,44 €	+ 458 200,70 €	14 489 974 €
Recettes	15 291 614,63 €	+ 15 666,66 €	15 307 281 €
Solde net	1 259 841,19 €	-442 534,04 €	+817 307 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le compte-rendu annuel d'activité de l'année 2024, lié à l'avenant n°4 relatif au nouvel équilibre financier et la prolongation du délai d'exécution des travaux.

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/02/2026



**Abstention (0) :**

**Contre (0) :**